

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 78-17 du 29 mai 1978

portant ratification de la convention de crédit en Eurodollars de \$ US 4 Millions signée à Cotonou le 16 Mai 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la convention de crédit signée à COTONOU le 16 mai 1978 entre la République Populaire du Bénin et CITIBANK N.A.
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Mai 1978,

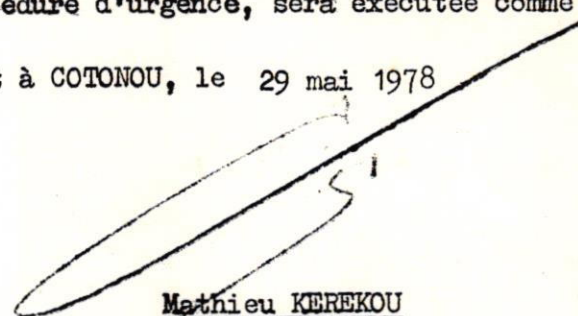
ORDONNE :

ARTICLE 1er - Est ratifiée la convention de crédit en Eurodollars d'un montant de QUATRE MILLIONS (4 000 000) de dollars US signée entre la République Populaire du Bénin et CITIBANK N.A. le 16 Mai 1978, à COTONOU.

ARTICLE 2 - La présente ordonnance qui prend effet pour compter de la date de sa signature et qui sera publiée selon la procédure d'urgence, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 29 mai 1978

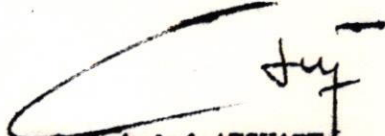
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

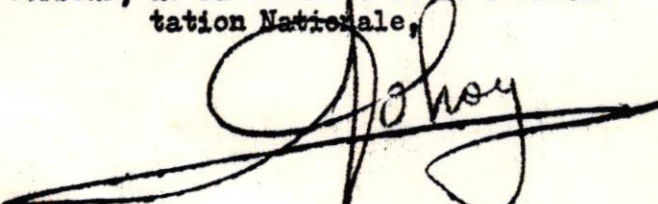
Pr Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération absent, le Ministre du Commerce et du Tourisme, chargé de l'intérim,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales,


Djibril MORIBA


André ATCHADE
Pour le Ministre des Finances absent, le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4
MAEC et ses Dtions 8 - CITIBANK N.A. 4
MF 4 autres ministères 14 - SGG 4
SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 ICE et ses sections 4 - ONEPI-DCCT-Gde Chanc. 3
DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 - EN-UNB 4
FASJEP 2 JORPB 1


Martin DOHOU AZONHIHO